



Poitiers, le 16 juillet 2024

Vienne Santé 86 : le Département poursuit sa mobilisation pour l'accès aux soins de tous les habitants

Anne-Florence BOURAT, Vice-Présidente Déléguée en charge de la santé, Philippe HUET, Président du Réseau Initiative Vienne et Benjamin DAVILLER, Directeur de la délégation départementale de la Vienne de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, ont présenté Vienne Santé 86, le prêt Santé Initiative et les Equipes Territoriales d'Appui dans le cadre du troisième plan santé 2025-2035 du Département, qui vise à faciliter l'accès aux soins pour les habitants de la Vienne en encourageant l'installation des professionnels de santé sur le territoire. Ils ont réaffirmé la nécessité d'un travail partenarial, chacun dans son champ de compétence, que ces partenaires soient historiques et naturels comme l'ARS et les acteurs institutionnels (CPAM, Ordres, URPS...) ou plus novateur avec le Réseau Initiative Vienne.

Depuis 2005, le Département de la Vienne mène une politique volontariste en matière de santé avec la mise en place de dispositifs d'accompagnement des étudiants, des professionnels de santé et des collectivités locales pour garantir une offre de soins de proximité et de qualité aux habitants, dans le cadre du Plan Santé 2005-2015 et du Plan Santé 2015-2025.

Pour pallier la désertification médicale, le Département a soutenu financièrement la construction de facultés de médecine et de pharmacies, puis dès 2005 de maisons de santé et l'équipement des hôpitaux en matériel sur le territoire. **Dès 2009, des bourses d'aides aux études ont été accordées aux étudiants en médecine et en dentaire moyennant un engagement d'installation dans le département de 7 ans.**

En 2015, le Département de la Vienne a créé un service « mission santé », pour participer à l'élaboration de l'offre de soins du territoire avec les professionnels, les institutions et pour développer des actions de sensibilisation et de prévention santé en direction des jeunes, en collaboration avec les associations et structures de prévention.

Depuis 2005, près de 15 millions d'€ ont été investis pour faciliter l'accès aux soins des habitants de la Vienne et plus de 200 professionnels ont été accompagnés dont 150 se sont installés durablement dans la Vienne.

Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département fait le choix de poursuivre son action pour fédérer les acteurs, renforcer la dynamique locale, partager les bonnes pratiques et initiatives locales et renforcer l'attractivité du territoire.

L'ambition est d'amplifier la politique publique départementale menée depuis 2005 en faveur de la démographie médicale.

Le Département s'engage pour :

- **Renforcer l'accueil et l'accompagnement des professionnels de santé et des étudiants**
- **Améliorer la coordination des acteurs et financer des actions innovantes de santé**
- **Apporter des solutions de soins et de prévention**

Le plan Santé 2025-2035 marque, une fois encore, la volonté du Département de la Vienne d'améliorer l'accès aux soins afin que chacun des habitants du territoire puisse trouver une réponse en santé de proximité.

Vienne Santé 86 : un nouveau cadre des politiques départementales pour créer une synergie sur le territoire

Vienne Santé 86 a pour but de fédérer un collectif autour d'objectifs partagés avec comme priorité l'accès aux soins de proximité pour la population de la Vienne.

Vienne Santé 86 va permettre la poursuite des actions menées par le Département de la Vienne et la création de nouveaux dispositifs et de nouveaux partenariats pour renforcer l'attractivité et la dynamique du territoire.

➤ RENFORCER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ET DES PROFESSIONNELS

MODIFIER LES AIDES AUX ÉTUDES : Le contrat Vienne Santé Etudes

Le Département propose une évolution de son dispositif d'aide aux études afin de s'adapter aux nouveaux enjeux en matière de santé tout en tenant compte du contexte économique global.

Ainsi il propose la création du **contrat Vienne Santé Etudes** dont les grands principes sont :

- un accompagnement personnalisé tout au long du contrat par les équipes du service Santé du Département de la Vienne
- une allocation mensuelle de 500 euros
- une durée choisie permettant au maximum de couvrir toute la durée des études (limitée à 7 ans pour les médecins)
- une ouverture à de nouvelles professions (études d'infirmiers, en pharmacie et en maïeutique)

En contrepartie de l'allocation mensuelle qui leur est versée, les signataires s'engagent à exercer leurs fonctions à la fin de leur formation dans la Vienne, dans des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins. La durée sera égale à celle pendant laquelle leur aura été versée l'allocation mensuelle et ne pouvant pas être inférieure à deux ans.

ADAPTER LES AIDES FINANCIÈRES À L'INSTALLATION : Le contrat Vienne Santé Installation

Le Département de la Vienne propose une évolution de son dispositif d'aide à la première installation afin de s'adapter aux nouveaux enjeux en matière de santé tout en tenant compte du contexte économique global.

Le contrat Vienne Santé Installation est un nouveau dispositif d'aides allant jusqu'à 20 000 euros. **Le Département propose une aide forfaitaire de 5 000 € et un prêt bancaire à taux zéro, le Prêt Santé Initiative attribué par le Réseau Initiative Vienne jusqu'à 15 000 €.** Ces aides s'adressent aux professionnels de santé mentionnés dans le code de santé publique qu'ils soient tout juste diplômés, remplaçants, salariés de l'hôpital ou d'un centre de santé ou professionnels de santé venant d'un autre département. Ces aides viennent en complément des aides apportées par l'ARS et la CPAM en territoire sous doté.

Une aide forfaitaire de 5000€

L'attribution de l'aide forfaitaire est conditionnée à l'installation dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante définie par le Département en référence aux zonages de l'Agence Régionale de Santé pour les médecins, dentistes, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, infirmiers en lien avec les ordres et associations représentatives pour les autres professions de santé qui ne sont pas cartographiées. **En contrepartie, le professionnel aidé devra s'installer dans la Vienne pendant une durée de 5 ans dans le territoire choisi. Cette aide est cumulable avec le Prêt Santé initiative** mais aussi avec l'aide aux études afin de permettre aux étudiants bénéficiaires des aides aux études de pouvoir bénéficier d'une aide à l'installation.

Un partenariat avec le Réseau Initiative Vienne pour proposer un prêt d'honneur à taux zéro visant à accompagner et financer l'installation des professionnels de santé

Le Département de la Vienne a sollicité le Réseau Initiative Vienne pour mettre en place un dispositif d'accompagnement et de financement des professionnels du secteur médical et paramédical, afin de lever les freins à leur installation et favoriser leur développement.

Le Prêt Santé Initiative offre aux professionnels de santé un service d'accompagnement financier, ainsi qu'un financement via un prêt d'honneur à taux zéro. **C'est un prêt personnel au profit des personnes physiques ayant un projet de création, de reprise ou de développement d'un cabinet de soins dont l'exploitation et le siège social sont établis dans la Vienne.**

Le Prêt Santé Initiative

- prêt sans intérêt : prêt à taux zéro
- sans demande de garantie personnelle
- montant plafonné à 15 000€ par personne (maximum de 50 000€ par projet si plusieurs associés)
- avec une durée de remboursement maximum de 36 mois
- cumulable avec l'aide forfaitaire départementale de 5 000€
- couplé obligatoirement à un prêt traditionnel du même montant

Deux instances accompagnent ce nouveau dispositif : un comité de pilotage et un comité d'agrément.

Le Département de la Vienne finance ce dispositif via un apport en fonds associatifs avec droits de reprise et le versement d'une subvention de fonctionnement, afin que l'association Réseau Initiative Vienne réalise des prêts d'honneur aux professionnels de santé. Le Département de la Vienne apporte à l'association 110 000€ en 2024.

Le prêt Santé Initiative est une réponse solide à un secteur libéral en tension du fait du coût des investissements et du fonctionnement de l'installation et de l'activité.

➤ AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS ET FINANCER DES ACTIONS INNOVANTES

GUICHET UNIQUE ET ÉQUIPE TERRITORIALE D'APPUI : UN PARTENARIAT SOLIDE AVEC L'ARS ET LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ POUR FACILITER LE QUOTIDIEN DES PROFESSIONNELS

L'accompagnement avec les partenaires de la santé se poursuit avec le guichet unique. Il s'agit pour les professionnels de santé de rencontrer au cours d'un seul et unique rendez-vous les représentants des différentes institutions nécessaires à leur installation : l'ARS, la CPAM, l'ordre de leur profession et le Département de la Vienne.

En 2024, l'ARS et le Département de la Vienne ont validé la proposition d'évolution du guichet unique en une Equipe Territoriale d'Appui afin de se déplacer sur l'ensemble du territoire départemental dans le cadre de la Politique de « l'aller vers » promue par l'ARS. Cette équipe va à la rencontre des professionnels installés, est à l'écoute des difficultés rencontrées mais aussi des projets, apporte informations et soutien. Il s'agit là d'une démarche innovante en France et qui doit pouvoir se déployer dans les mois à venir.

Équipe Territoriale d'Appui

Un dispositif innovant pour accompagner et soutenir les professionnels de santé de la Vienne

MISER SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES ÉTUDIANTS

Depuis 2 ans, des actions sont mises en place visant à favoriser l'attractivité des métiers et du territoire pour les étudiants :

- **La Plateforme Doc N Doc de mise en relation facilitant le remplacement des professionnels de santé**
- Organisation de journées découvertes des territoires pour les internes en médecine
- Présence dans les congrès nationaux
- Accompagnement personnalisé pour les étudiants et leur famille

D'autres actions pour les étudiants sont à venir :

- **partenariat avec la Faculté de Médecine et l'ARS** pour accueillir dans les meilleures conditions les **docteurs juniors** en médecine générale à partir de 2027
- Implantation de Maisons des Étudiants en santé
- Travail sur des stages dans le corps des sapeurs-pompiers
- Forum mutualisé pour le choix des stages à la Faculté de Médecine
- Mise en place d'un site internet unique de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et du Département pour connaître en temps réel les offres de stages, de remplacements ou d'installation.
- Élargissement de la plateforme Doc N Doc aux dentistes, kinésithérapeutes et sages-femmes avec des webinaires de formations pour les étudiants

DES ACTIONS FORTES POUR L'ACCÈS AUX SOINS DANS LA VIENNE

Le Département participe au financement du campus des formations paramédicales au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers, et soutient le projet de création d'une faculté dentaire à Poitiers.

Pour garantir un égal accès aux soins, d'autres projets seront mis en place :

- déploiement de la **téléconsultation** de soins immédiats avec le Centre Médical de Soins Immédiat (CMSI) pour lutter contre la rupture de soins dans les secteurs ruraux, avec les médecins généralistes volontaires
- déploiement de **médicobus** avec les Communautés Professionnelles de Territoires de Santé (CPTS) et les Contrats Locaux de Santé (CLS) pour développer une offre de soins itinérante en réponse à un appel à projets de l'ARS
- développement du partenariat avec le bus de dépistage dentaire pour élargir ses interventions aux communes rurales

UNE ACTION COHÉRENTE POUR UN EGAL ACCÈS AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE



L'accès aux soins est un droit fondamental qui doit être garanti à tous les habitants de la Vienne. Le Département s'est engagé depuis 2005 à lutter contre la désertification médicale, en investissant près de 15 millions d'euros pour encourager l'installation de professionnels de santé sur le territoire. Le Département souhaite renforcer sa politique en la matière et va lancer son plan santé 2025-2035 avec de nouvelles actions concrètes et opérationnelles comme la mise en œuvre de Vienne Santé 86 et le Prêt Santé Initiative. Nous allons agir à la fois sur l'amélioration de l'accès aux soins, l'accompagnement simplifié des professionnels de santé, et le renforcement de l'attractivité de notre territoire. »

Alain PICHON
Président du Département de la Vienne



Contribuer à la bonne santé de tous dans la Vienne est l'une de nos priorités. En tant que chef de file des solidarités, le Département se mobilise déjà au travers de l'ensemble de ses compétences pour l'accès aux soins pour tous. Nous proposons notamment des actions fortes pour permettre aux professionnels de santé de s'installer durablement sur le territoire, en partenariat avec tous les acteurs de la santé et du soin. Conscients de l'urgence de cette préoccupation pour les habitants, nous allons mettre en œuvre un nouveau Plan Santé ambitieux pour les 10 prochaines années afin d'adapter l'offre de santé aux besoins. »

Anne-Florence BOURAT
Vice-Présidente du Département Déléguée en charge de la Santé